GDL_Rep_perm-nat-un-autrorg-geneve

**35e session du groupe de travail de l’examen périodique universel**

**LAOS**

**Intervention du Luxembourg**

(Genève, le 21 janvier 2020)

Monsieur le Président,

Le Luxembourg remercie la République démocratique populaire lao pour la présentation de son rapport national.

Le Luxembourg se félicite de son partenariat établi à titre bilatéral avec le Laos et salue les progrès socio-économiques réalisés depuis son dernier passage à l’EPU. En même temps, le Luxembourg encourage les autorités laotiennes à veiller à ce que les politiques nationales soutiennent un développement équitable dans l’ensemble du pays, en portant une attention particulière aux groupes vulnérables.

Le Luxembourg souhaite formuler les 5 recommandations suivantes au Laos:

1. Garantir l’exercice effectif de la **liberté d’expression** en réformant sa législation sur les médias ainsi que celle sur la lutte contre la cybercriminalité ;
2. Garantir l’exercice effectif de la liberté d’expression, de réunion et d’association en réformant sa législation afin de ne pas entraver le travail des **ONG et des défenseurs des droits de l’homme** ;
3. Améliorer la planification des projets de développement et d'investissement pour **éviter les déplacements forcés** et améliorer les plans de réinstallation et d'indemnisation pour l'expropriation des terres ;
4. S’engager sur la voie de l’**abolition définitive de la peine de mort** et ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
5. **Adhérer au Statut de Rome** de la Cour pénale internationale ;

Je vous remercie, Monsieur le Président.

*[Temps de parole : 1min15 ; N. 29 ; 21.01.20 après-midi]*